Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 116 (2018)
Heft: 10

Artikel: Les sages-femmes agréées à la Maternité de Delémont
Autor: Affolter, Aude / Joliat, Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-949541

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sages-femmes agréées à la Maternité de Delémont

Depuis 2016, l'hôpital du Jura a initié le modèle des sages-femmes agréées. Le bilan est très positif, du côté des femmes et des couples, comme du côté de l'équipe de l'hôpital, ainsi que l'expliquent dans cet article la sage-femme cheffe et une sage-femme agréée de l'équipe.

TEXTE:
AUDE AFFOLTER
ET CLAUDE JOLIAT

La maternité de l'hôpital du Jura accueille entre 600 et 650 naissances par année pour un bassin de population de plus 70 000 habitants.
Le service de la maternité met à disposition une équipe multidisciplinaire compétente et dynamique, qui permet d'accompagner chaque naissance dans le respect du choix des parents et en offrant une sécurité optimale.
Grâce aux dimensions humaines de la maternité, les sages-femmes sont à même de proposer un suivi qui s'inscrit dans la continuité. L'équipe met un point d'honneur à accompagner les futurs parents de manière chaleureuse et dans le respect de leurs valeurs et de leurs désirs. Ils peuvent également compter sur les compétences de médecins-chefs en gynécologie obstétrique et d'une équipe de pédiatres-chefs présente 24h/24 sur le site. Ces médecins jouissent d'une grande expérience dans leur domaine de compétences.

Grâce aux dimensions humaines de la maternité, les sages-femmes sont à même de proposer un suivi qui s'inscrit dans la continuité.

Demande croissante pour un accompagnement global

Afin de répondre à une demande croissante des patientes qui désirent être accompagnées, durant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, par la même sage-femme, une réflexion a été menée au sein de l'hôpital quant à la possibilité d'ouvrir le plateau technique hospitalier à des sages-femmes indépendantes, dénommées «sages-femmes agréées».
La pratique d'accueillir des sages-femmes agréées est connue en Suisse allemande. L'équipe des sages-femmes de l'hôpital du Jura s'est approchée d'un hôpital connaissant déjà cette pratique, lequel a pu apporter de précieux conseils dans la réalisation de ce projet.
Ce dernier a pu être mené à bien, car il a reçu un écho positif auprès du médecin-chef de service, Dr Roberto Lopez, ainsi qu'auprès de la direction de l'hôpital du Jura.
Cette pratique a débuté en novembre 2016. A ce jour, nous comptons trois sages-femmes agréées.

Convention avec les sages-femmes agréées

Une convention est signée entre l'hôpital du Jura et la sage-femme agréée. Elle mentionne quelques principes généraux, l'infrastructure sur laquelle une sage-femme agréée peut s'appuyer, l'organisation, les devoirs et les responsabilités, ainsi que la rémunération et le mode de facturation de la sage-femme agréée.
S'agissant de l'infrastructure, la sage-femme agréée a le droit d'utiliser l'une des trois salles d'accouchement. Elle peut également faire appel au corps médical (obstétricien·ne, anesthésiste et pédiatre), en cas de besoin, et utiliser les autres infrastructures de l'Hôpital, tels que le laboratoire et la radiologie.
Quant à l'organisation, la sage-femme annonce préalablement par écrit sa patiente à la maternité. En cas d'absence, elle se fait remplacer par une autre sage-femme agréée. A défaut, c'est l'équipe des sages-femmes hospitalières qui assure le suivi de l'accouchement.
A l'entrée de la patiente, la sage-femme agréée informe les sages-femmes hospitalières, les médecins internes en gynécologie-obstétrique et tient au courant régulièrement toute l'équipe de l'avancement du travail de la patiente.
La sage-femme agréée dirige l'accouchement de manière autonome. Cependant, elle a le droit de se faire aider par la sage-femme hospitalière si elle le juge nécessaire. En cas de développement de pathologie, elle fait appel suffisamment tôt aux médecins et met immédiatement en place des mesures d'urgence. Elle participe aux interventions médicales devenues nécessaires en cours d'accouchement.
Dans tous les cas, elle reste la sage-femme référente pour la patiente du début à la fin de l'accouchement.
La sage-femme agréée se réfère aux protocoles de la maternité et a le devoir de les respecter. Elle est responsable de la bonne tenue du dossier médical, de la facturation et de la saisie des statistiques.
Par ailleurs, elle doit disposer de l'autorisation cantonale de pratiquer une activité de sage-femme indépendante. Durant tout l'accouchement, elle reste responsable de son bon déroulement. Toutefois, les responsabilités de la sage-femme agréée s'arrêtent lorsqu'elle décide de transférer sa patiente à l'équipe des sages-femmes hospitalières, soit lors de l'accouchement, soit après les deux heures du post-partum immédiat.

Collaboration entre les sages-femmes agréées et la maternité

La sage-femme responsable de service assure la liaison entre les sages-femmes agréées et les sages-femmes hospitalières, lesquelles communiquent régulièrement entre elles, afin d'affiner et d'optimiser la collaboration.
Jusqu'à ce jour, cette pratique a permis d'accueillir près de 40 naissances dans de très bonnes conditions à la satisfaction de chaque partie (patiente, sage-femme agréée et hôpital du Jura). Pour l'heure, la collaboration se passe très bien entre les sages-femmes agréées et l'équipe multidisciplinaire de la maternité. Elle est le fruit d'une confiance et d'un respect réciproques.

Avantages de la maternité à disposer des sages-femmes agréées

L'accueil de sages-femmes agréées permet d'offrir aux parturientes, indépendamment de leurs antécédents ou pathologies obstétricales, un suivi personnalisé et sécurisé au sein d'une structure hospitalière. Cela permet également d'accroître l'attractivité au sein de l'hôpital du Jura et d'augmenter le nombre de naissances à la maternité. Par ailleurs, nous avons pu observer dans quelques situations pathologiques que

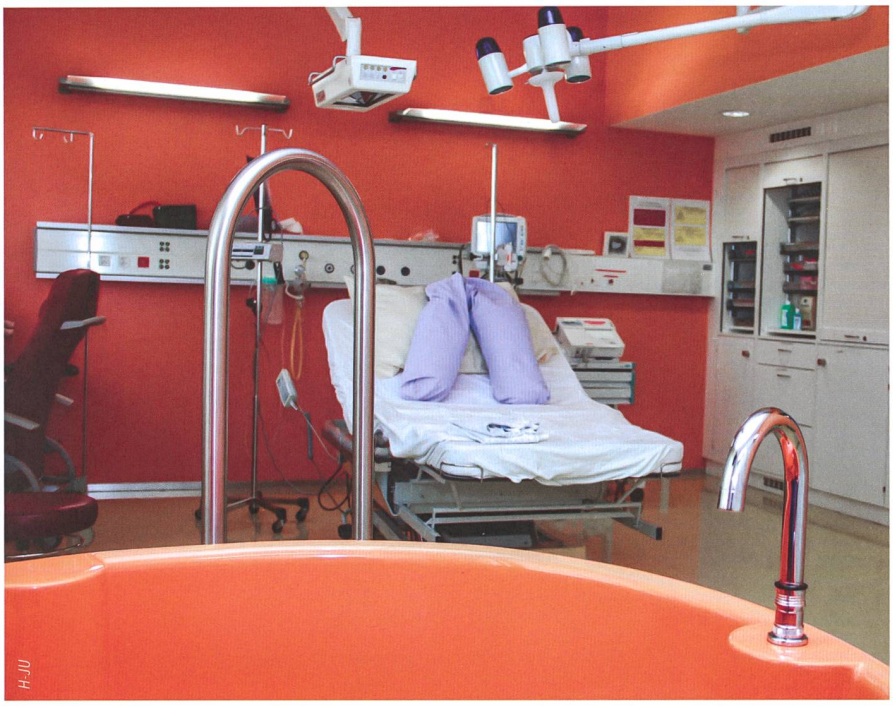

Le cadre de l'hôpital avec son plateau technique peut rassurer les parents.

nous avons gagné de précieuses minutes dans la mise en place des interventions médicales, par exemple en cas de cardiotocographie (CTG) pathologique ou lors d'une rétention placentaire hémorragique.

Avantages des sages-femmes agréées de pouvoir disposer du plateau technique

Accompagner une femme dans son projet de naissance en lui offrant un suivi personnalisé en milieu hospitalier est idéal au niveau sécuritaire et logistique. La plupart des mamans souhaitent une naissance naturelle, d'autres optent plutôt pour une péridurale ou parfois même nous accompagnons une maman pour une césarienne élective (présentation du siège). Chaque mère accueillera son bébé différemment en fonction de ses choix, de ses antécédents mais également du déroulement de la grossesse et de l'accouchement. Les futurs parents sont bien conscients que le déroulement d'une naissance ne se passe pas forcément comme idéalisé et que le cadre hospitalier avec son plateau technique est un atout.

Témoignage de la sage-femme agréée Claude Joliat :

Tant que la situation est physiologique, le couple et la sage-femme agréée restent seuls en salle d'accouchement, ce qui permet aux futurs parents de se sentir un peu comme en maison de naissance, dans l'intimité. En tant que sage-femme c'est assez facile de trouver sa place du fait que l'on se connaît déjà, idem pour les futurs parents. Il n'y a pas de gêne et les mères expriment volontiers leurs besoins.

L'aspect médicalisé d'un hôpital n'est pas très visible pour les parents, les salles d'accouchement sont chaleureuses et bien équipées pour une naissance naturelle. Et si besoin, il est très intéressant et utile de pouvoir bénéficier des avantages d'un plateau technique disponible à tout moment.

En tant que sage-femme, c'est très intéressant et enrichissant d'accompagner un couple de cette manière. La prise en charge est globale, de la grossesse au suivi post-partum en passant par la naissance en milieu hospitalier. L'investissement est grand mais tellement gratifiant au final quand la maman ou le papa accueillent leur enfant et témoignent leur reconnaissance. Même si parfois la naissance se complique et qu'il est nécessaire de faire appel au·à la gynécologue ou au·à la pédiatre, nous restons la personne de référence et sommes là pour faire le lien.

L'équipe est au courant de la situation et est à disposition si besoin. Il est rassurant de savoir que l'on peut faire appel à une collègue sage-femme pour un conseil ou du soutien.

C'est une superbe opportunité pour une sage-femme de pouvoir accompagner de manière autonome des naissances physiologiques en milieu hospitalier. Et cela est possible grâce au soutien et à l'accueil de l'équipe soignante et médicale, ainsi qu'à la confiance accordée par le médecin chef.

Avantages pour les patientes

Les raisons qui amènent les futures mères à faire appel à une sage-femme agréée sont diverses: un suivi et une préparation personnalisée à la naissance, un projet de naissance particulier, une alternative à la maison de naissance, une expérience précédente difficile ou mal digérée, etc. Les femmes sont rassurées de connaître leur sage-femme, de savoir qu'elle sera présente tout au long du travail et les soutiendra dans leur projet de naissance.

La sage-femme agréée et les parents se rencontrent deux à trois fois au cours de la grossesse au domicile de la patiente pour faire connaissance et préparer ensemble la naissance. Un climat de confiance se crée, il n'y a qu'une interlocutrice, les mères savent que la sage-femme indépendante est disponible et joignable en tout temps si besoin. Les pères apprécient également de participer à cette préparation et ils se sentent plus à l'aise et actifs en salle d'accouchement.

L'aspect médicalisé d'un hôpital n'est pas très visible pour les parents, les salles d'accouchement sont chaleureuses et bien équipées pour une naissance naturelle.

Le suivi se fait en collaboration avec le·la gynécologue de la femme, une confiance réciproque a été établie, cela facilite la prise en charge. La sage-femme agréée prend le temps pour discuter des souhaits des mères et clarifier ce qui n'a pas été bien compris ou pas abordé avec le·la gynécologue.

Reconnaissance et soutien

Que le suivi soit assuré par une sage-femme agréée ou par le service de l'hôpital du Jura, ce qui est important pour les mères c'est le sentiment d'avoir été reconnue et soutenue tout au long du travail. Le fait de vivre chaque moment avec les parents, de rester empathique et positive aide énormément pour accepter par exemple qu'une naissance ne se termine pas exactement comme idéalisée. Ainsi, une mère avait subi pour son premier enfant une césarienne pour siège et souhaitait vivre une naissance la plus naturelle pour son deuxième enfant. Elle a été suivie pour cette naissance, elle a vécu un magnifique accouchement sans péridurale mais a dû subir une délivrance artificielle sous rachianesthésie. Pour elle c'était un détail car elle a réalisé son rêve.

Les histoires personnelles sont parfois compliquées, une première naissance traumatique, un manque d'intimité, un accouchement long avec une prise en charge par plusieurs sages-femmes consécutives, etc… Les couples apprécient particulièrement le fait d'avoir déjà créé du lien avec la sage-femme agréée avant de se retrouver en salle d'accouchement et de se concentrer uniquement sur le moment présent, sans avoir à répondre à des questions… Le fait de se connaître permet aux mères d'être plus libres et à l'aise. Cela également avec les conjoints qui se sentent bien impliqués. Les retours sont positifs, les mères sont très reconnaissantes, «vous m'avez offert un accouchement de rêve», «vous avez su cerner, écouter nos désirs et respecter nos choix», «vous m'avez permis de digérer ma césarienne et enterrer cette frustration».

Difficultés pour les sages-femmes agréées

Il faut être très disponible, depuis la 37e semaine jusqu'au moment de l'accouchement, les sages-femmes agréées sont atteignables 24h sur 24 au cas où l'accouchement commence, ce qui implique une organisation familiale et sociale particulière.

Il ne faut pas compter ses heures le jour de la naissance, c'est parfois très long! Cela engendre de la fatigue et parfois aussi il devient difficile de rester objective face à la situation. D'où l'avantage d'avoir des collègues disponibles pour venir donner un coup de main ou un regard neuf.

Idéalement il faudrait être un pool de quatre ou cinq sages-femmes agréées pour une meilleure organisation.

AUTEURES

Aude Affolter,
sage-femme cheffe,
Maternité Delémont.

Claude Joliat,
sage-femme hospitalière et
sage-femme agréée.

Zürcher Hochschule
für Angewandte Wissenschaften

zh aw Gesundheit

Neu auf e-log

Weiterbildung
Mehr Wissen und Können

Aus Einzeltagen und Modulen des Master of Advanced Studies Hebammenkompetenzen plus.

Current Clinical Topics

13.11.2018	Hebammengeleitete Geburten aus berufs- und gesundheitspolitischer Sicht
14.11.2018	Pathologie der Geburt
29.11.2018	Schmerzerleben unter der Geburt
30.11.2018	Simulationstraining geburtshilfliche Notfälle
16.+17.1.2019	Transkulturelle Kompetenz & Anamnese
12.2.2019	Stress nach der Geburt & Stufengerechtes Screening für postnatale Depressionen
13.2.2019	Kindeswohl – Kindesschutz
28.2.2019	Dolmetschen in medizinischen Gesprächen
28.2.+1.3.2019	Hebammenrelevante Modelle und Konzepte
6.+7.3.2019	Interkulturelle Begegnungen & Religiöse Hintergründe
13.3.2019	Evidenzbasierte Betreuung im physiologischen Wochenbett
14.3.2019	Pathologien im Wochenbett und beim Stillen
20.3.2019	Psychopathologie im Kontext von Schwangerschaft, Geburt und Wochenbett
28.3.2019	Physiologische Anpassungsvorgänge beim Neugeborenen

Module

29.10.2018	Risikoschwangerschaft
16.1.2019	Transkulturelle Kompetenzen
12.2.2019	Wochenbettbetreuung durch die Hebamme
28.2.2019	Hebammenarbeit im Kontext von Best Practice
20.3.2019	Regelwidrigkeiten in der Geburtshilfe

Gerne berate ich Sie bei der Planung:
Regula Hauser, MPH
Leiterin Weiterbildung Hebammen
058 934 64 76 / regula.hauser@zhaw.ch

Weitere Angebote zhaw.ch/gesundheit/weiterbildung